MAIRIE DE PARIS

Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé

2012 DASES 35 : Subvention et convention (100.000 euros) avec le CNRS-Paris B en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Julien DUMONT, lauréat 2012.

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs,

Ainsi que vous le savez, la Ville de Paris s'est engagée à consacrer un effort exceptionnel à "l'économie de la connaissance" pour accentuer l'attractivité scientifique de la Capitale et son rayonnement international dans la compétition entre les grandes villes européennes et mondiales (notamment par l'accueil d'étudiants, doctorants, chercheurs; par la création d'instituts, bourses et chaires, et le financement de jeunes équipes).

Ces objectifs ont été présentés dans ma communication du 26 mai 2008, et ses priorités, actualisées par une nouvelle communication de mai 2011).

Afin d'affirmer son intérêt pour le développement de l'innovation et de la recherche, notre municipalité a notamment mis en place, dès 2004, puis renouvelé, un "appel à projets" annuel de nature à susciter des initiatives porteuses d'applications futures et à encourager financièrement de jeunes équipes d'excellence désirant s'investir dans le champ de la recherche médicale et de la santé.

Conçue pour eux par des scientifiques, en complémentarité avec les appels nationaux et européens, cette opération promeut la création et l'implantation à Paris de nouvelles ou très jeunes équipes de recherche (parfois à leur retour d'un séjour à l'étranger) au moment où leur désir d'entreprendre se trouve freiné par un manque d'accès aux financements nationaux et internationaux.

Dans un souci de cohérence, l'appel spécifique en faveur de la recherche médicale et de santé appartient maintenant au programme connu sous la dénomination d'"Emergence(s)", qui s'adresse parallèlement aux autres disciplines scientifiques dans le cadre commun d'une procédure de candidature dématérialisée en 2010.

Pour leur part, les projets éligibles en médecine et santé peuvent intéresser la recherche biologique, clinique, épidémiologique, ainsi que la santé publique, les sciences humaines et sociales. Depuis maintenant 9 ans, ils sont évalués par un Jury spécifique (sous l'égide du Conseil Scientifique Ville de Paris) et sélectionnés en fonction de leur qualité scientifique et de l'adéquation à l'appel après avis d'experts indépendants. Les projets retenus sont dotés d'un financement municipal conséquent, garanti sur 4 ans (300.000 € par équipe lauréate), financement affecté librement aux besoins du projet (équipement, fonctionnement, personnels).

Autour d'un succès stabilisé (35 à 50 candidats / an), cette opération reste fidèle à son principe directeur qui réserve la compétition aux jeunes professionnels de la santé et aux chercheurs travaillant ou venant s'installer à Paris, et sous certaines conditions (avoir créé 1 équipe de recherche depuis moins de 2 ans, ou revenir d'un séjour à l'étranger avec un projet de création d'équipe ; mener le projet au sein d'un organisme public ou assi-milé : Université, EPST, établissements de l'AP-HP , institut Pasteur, Centres de Lutte contre le Cancer, etc.).

Depuis sa création en 2004 jusqu'en 2011, ce dispositif a permis de retenir successivement 8 promotions de jeunes chercheurs mettant ainsi à l'œuvre un total 35 nouvelles équipes (et bientôt 39), dont les travaux se trouvent naturellement à différents degrés d'avancement : travaux terminés ou en instance d'achèvement pour 23 équipes (les lauréates de 2004, 2005, 2006, 2007 et 2008); en cours, pour les 12 équipes des promotions suivantes (les 4 lauréates de 2009, les 4 de 2010, et les 4 de 2011; sur le point de démarrer pour quatre nouveaux lauréats récemment sélectionnés au titre de 2012.

Compte tenu de l'intérêt confirmé de notre démarche, je vous propose de reconduire l'opération au titre de 2012, en offrant le soutien de la collectivité parisienne à une 9ème promotion, constituée de 4 équipes récemment sélectionnées (parmi 35 candidatures) et porteuses de projets de recherche de très grande valeur.

Sur la base de ces résultats, il y a donc lieu d'engager la Ville, pour la durée de réalisation des travaux (base de 4 ans), en prévoyant la conclusion d'une "convention de projet" avec chacun des organismes d'accueil ainsi que l'attribution d'une première subvention pour l'année en cours.

Comme pour les promotions antérieures, la convention sera pluriannuelle (quatre années) pour 3 des quatre équipes de cette nouvelle promotion, mais, par exception à cette durée quadriennale, elle sera simplement annuelle pour la 4ème équipe qui vient d'obtenir, à compter de 2013, un soutien pour jeune chercheur de l'"European Research Council" (ERC) non-cumulable avec l'entier financement municipal prévu par notre appel à projets Emergences-Recherche Médicale.

Pour soutenir, jusqu'à leur terme (2015), les programmes de ces 4 nouvelles équipes de recherche, l'engagement de notre collectivité représentera un effort de 1.000.000€. Dans ce cadre, les 3 premières équipes ont vocation à disposer, sur 4 ans, d'un crédit de 300.000€, et toutes les quatre bénéficieront d'une 1ère annuité 2012, fixée à 100.000€, qui sera allouée aux organismes d'accueil respectifs pour un montant global de subventions de 400.000€.

C'est cette première annuité de 100.000€ que je vous invite à accorder à chacun des organismes d'accueil des lauréats (INSERM-DR12 : 1 ; PASTEUR : 2 ; **CNRS-B: 1**) dans le cadre des conventions individualisées jointes à chacun des projets de délibération. Dans ce contexte, il convient plus particulièrement de :

- soutenir le projet de recherche intitulé : "**Mécanismes de formation des fuseaux de division et de ségrégation des chromosomes dans l'ovocyte de C elegans"**, présenté par l'équipe de **Julien DUMONT** Chargé de Recherche (CR1 CNRS) à **l'Institut Jacques Monod - UMR7592 CNRS - Université paris 7 -** Bâtiment Buffon - 15, rue Hélène Brion - 75205 Paris

- cadrer contractuellement le programme de travail et de subventions annuelles à servir au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Délégation Paris B / DR 2) 16 rue Pierre et Marie Curie 75005 Paris, au titre de la gestion de l'accueil de l'équipe à **l'Institut Jacques Monod - UMR7592** ;

- lui attribuer une subvention de 100.000€ au titre de 2012, et prévoir une contribution de 70.000 € pour chacune des deux années suivantes (2013; 2014), puis de 60.000 € pour la dernière année (2015).

Je vous rappelle l'enjeu du **programme de recherche à soutenir** :

Celui-ci tend à mieux appréhender les mécanismes fondamentaux de la reproduction. (Actuellement, environ 15% des couples sont confrontés à un problème de conception).

Comprendre les raisons probables du déclin de la fertilité humaine et les causes possibles de la baisse de qualité des cellules sexuelles ou gamètes (spermatozoïdes et ovules) constitue un enjeu majeur de la biologie de la reproduction. Tel est l'objet du projet présenté, qui vise à élucider les mécanismes fondamentaux de ségrégation des chromosomes en méiose en combinant la puissance du ver "*Caenorhabditis elegans*" et l'utilisation de la technique de pointe de microscopie en cellule vivante à haute résolution.

L'étude prend pour base qu'une des causes principales de mauvaise qualité des gamètes apparaît liée à la présence d'un nombre incorrect de chromosomes, conduisant à la formation d'embryons généralement non viables ou présentant des défauts sévères de développement. Ces aberrations du nombre de chromosomes dans les ovules sont généralement dues à des erreurs dans leur répartition lors de la division cellulaire,

Les résultats obtenus à l'issue de ce projet devraient être transférables à la méiose chez les mammifères car la majorité des mécanismes fondamentaux de la division cellulaire sont conservés chez les métazoaires.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir délibérer.

Le Maire de Paris

2012 DASES 35 : Subvention et convention (100.000 euros) avec le CNRS-Paris B en faveur de l'équipe de recherche médicale dirigée par Julien DUMONT**,** lauréat 2012.

Le Conseil de Paris,
siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L. 2511 et suivants ;

Vu la Directive 2010/63/UE du Parlement Européen et du Conseil du 22 septembre 2010 relative à la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques ;

Vu les résultats de la séance du Jury Recherche Médicale du 12 Juin 2012 ;

Vu le projet de délibération en date du , par lequel M. le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer, avec le **Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS-Paris B)** une convention de projet prévoyant un soutien financier annuel de la Ville de Paris de 2011 à 2014 et propose l'attribution d'une première subvention à cet organisme au titre de 2012 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Marie LE GUEN, au nom de la 6ème Commission ;

Délibère **:**

Article 1 : Monsieur le Maire de Paris est autorisé à signer, avec le Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) - Délégation Paris B, une convention de financement de 4 années, dont le texte est joint à la présente délibération, en vue de soutenir une jeune équipe de chercheurs dans la réalisation d'un programme de travail consacré à l'étude intitulée : "**Mécanismes de formation des fuseaux de division et de ségrégation des chromosomes dans l'ovocyte de C elegans"**;

Article 2 : Une subvention de 100.000 euros est attribuée pour 2012 au **Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS - Délégation Paris B / DR 2)** 16 rue Pierre et Marie Curie (5ème) **(Tiers : X 02595)** afin de permettre à l'équipe de **Julien DUMONT** Chargé de Recherche (CR1 CNRS), d'entreprendre la réalisation de son projet à **l'Institut Jacques Monod - UMR7592 CNRS - Université paris 7** - Bâtiment Buffon - 15, rue Hélène Brion - 75205 Paris

Article 3 : *La* dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, rubrique 23, nature 65738, ligne VF 55014 du budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Paris et des exercices suivants, sous réserve de la décision de financement.